37e ANNÉE. N° 55. — 5 Centimes — JEUDI 20 MAI 1897

Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre **50 centimes** *à chaque demande de changement d'adresse*

Rédaction et Administration
CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — ..... 50 —

La publication des **Annonces légales et judiciaires** *de tout le département est facultative dans le* Journal du Lot.

Cahors, le 20 Mai

BULLETIN

Le discours de M. Brisson. — En Orient.

M. Brisson a ouvert, mardi, la séance de la Chambre par un remarquable discours que nombre de nos lecteurs ont lu déjà, sans doute, mais que nous avons cependant tenu à reproduire plus loin.

De pareilles paroles sont réconfortantes et la Chambre s'est grandement honorée en votant, à l'unanimité, l'affichage de ce discours, si bien apprécié dans les lignes suivantes que nous empruntons à notre confrère *La Petite Gironde :*

M. Brisson s'est fait l'éloquent interprête de la conscience publique, si justement et si profondément froissée, en protestant avec une généreuse indignation contre l'exécrable théorie, développée dans la chaire de Notre-Dame, qui fait du sinistre de la rue Jean-Goujon un châtiment des crimes et des erreurs de la France, et des innocentes victimes de cette effroyable catastrophe un holocauste nécessaire pour notre expiation, et agréable à nous ne savons quel Dieu de férocité et de vengeance.

La Chambre a fait un accueil enthousiaste à ces brèves et hautes paroles qui flagellaient si sévèrement une thèse digne seulement des prêtres du Moloch carthaginois et si odieusement contraire aux idées d'humanité, de liberté et de fraternité qui sont l'honneur et la parure de l'âme moderne.

* * *

Enfin !

Ordre à été envoyé, par le Sultan, à Edhem-Pacha de suspendre les hostilités et d'arrêter la marche victorieuse de ses troupes.

C'est beaucoup déjà, mais ce n'est pas suffisant. Il appartient maintenant au concert européen, qui s'est montré si désespérément incapable jusqu'ici, de réduire, dans de notables proportions, les prétentions exorbitantes de la Turquie.

L'Europe doit défendre la cause de la justice contre un vainqueur qui se montre impitoyable.

Et puisque, par le seul fait de l'ordre envoyé à Edhem-Pacha, le sultan accepte la médiation des puissances, il est trois conditions que l'on doit imposer : Refus d'annexion, refus d'occupation, temporaire même, de la Thessalie ; réduction de moitié au moins de l'indemnité de guerre ; enfin on ne doit pas abandonner les Grecs résidant sur le territoire ottoman aux fantaisies de la justice Turque.

Si le concert européen obtient ces conditions du Sultan et s'il parvient à poser les bases sérieuses de la réorganisation de l'empire ottoman, il aura racheté en partie la faiblesse qu'il a montrée jusqu'à aujourd'hui.

Nous ne tarderons pas à être fixé.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 18 Mai

La séance est ouverte à 2 heures.

Après adoption du procès-verbal, M. Brisson, d'une voix émue, lit la dépêche de condoléances que le président de la Chambre italienne lui a envoyée, au sujet de la catastrophe de la rue Jean-Goujon.

Des applaudissements nourris accueillent cette lecture ainsi que celle de la dépêche que M. Brisson a envoyée en réponse au président de la Chambre italienne.

Au milieu de l'émotion générale, M Brisson ajoute :

Messieurs,

La Chambre, aujourd'hui réunie, me permettra d'abord d'adresser de nouveau nos remerciements à la Chambre, au gouvernement et au peuple italiens. (*Très bien !*)

Nous adressons en même temps un souvenir aux victimes du 4 mai, et les plus chaleureux hommages aux citoyens qui ont exposé leur vie pour sauver leurs semblables. (*Applaudissements sur tous les bancs*).

La France a reçu des marques de sympathie du monde entier. Ces témoignages de la fraternité entre les hommes nous mettent bien loin et planent fort au-dessus de la conception d'un Dieu qui, non content d'avoir frappé notre pays il y a 26 ans, aurait encore pris une centaine de généreuses femmes en otage de nos crimes (*Bravos et applaudissements sur tous les bancs)* et qui poursuivrait la France de sa colère jusqu'à ce qu'il l'ait forcée de rétablir chez elle l'unité d'obédience. (*Applaudissements*).

Ce langage ne nous troublera pas dans notre respect pour les croyances. (*Très bien*). Le contraste aura son enseignement et ses résultats. En se démasquant à contresens de l'émotion universelle (*Applaudissements sur tous les bancs*), le fanatisme n'aura pas seulement groupé les républicains dans le combat engagé pour l'indépendance du gouvernement des sociétés (*Applaudissements*), il aura réuni dans la même révolte tous les cœurs accessibles à la pitié. (*Applaudissements répétés).*

Toute la Chambre est debout et applaudit longuement les paroles de M. Brisson. On remarque que l'abbé Gayraud a applaudi à diverses reprises.

M. Lockroy. — La Chambre s'honorerait en votant l'affichage du discours que M. le président vient de prononcer. (*Applaudissements sur presque tous les bancs).*

L'affichage est ordonné.

M. Cochery dépose le budget de 1898.

Plusieurs interpellations sont renvoyées à samedi, après quoi on s'ajourne à jeudi.

Sénat

Séance du 18 mai

M. Loubet, président, fait l'éloge des sénateurs décédés.

M. le président constate ensuite l'émotion causée par la catastrophe de la rue Jean-Goujon, qui a rapproché tous les français dans une douleur commune.

Il est procédé au tirage au sort des bureaux.

On s'occupe ensuite de la proposition de M. Constans sur le projet de loi relatif à l'instruction en matière de crimes et de délits.

Le rapporteur rappelle les incidents récents qui ont augmenté l'aversion de l'opinion contre l'instruction secrète. Il est temps d'arrêter, dans la mesure possible, des erreurs qui, en se répétant, risqueraient d'affaiblir l'autorité de la justice.

La discution des articles est renvoyée à une prochaine séance.

M. le Garde des sceaux dépose un projet de loi tendant à la répression des outrages aux bonnes mœurs. Renvoyé aux bureaux.

Séance jeudi :

INFORMATIONS

L'Incendie du Bazar de la Charité.

Le ministre de l'intérieur a saisi le conseil des ministres de la demande d'interpellation de M. Georges Berry sur les responsabilités encourues dans la catastrophe de la rue Jean-Goujon.

M. Barthou a fait connaître à cette occasion qu'il réunirait vendredi, au ministère de l'intérieur, tous les sauveteurs qui se sont distingués dans l'incendie, pour procéder à la distribution des récompenses honorifiques.

L'Election d'un Questeur.

Dans une de ses prochaines séances, le Sénat procédera à l'élection d'un questeur en remplacement de M. Tolain, décédé. Plusieurs candidatures sont déjà annoncées.

La Gauche démocratique, estimant que les deux autres questeurs appartiennent à d'autres groupes républicains, a l'intention de réclamer pour elle le troisième siége vacant.

L'Election de l'Abbé Gayraud.

M. Rabier, rapporteur de la commission d'enquête sur l'élection de l'abbé Gayraud, lira vendredi à la commission son rapport concluant, comme on le sait, à l'invalidation.

Une catastrophe en Russie

Par suite du déraillement d'un train, 56 soldats ont été tués.

Les blessés sont très nombreux.

Accident de chemin de fer en Allemagne

On annonce de Cologne qu'un train militaire qui transportait des réservistes de Barmen (Westphalie) à Metz, par Cologne et Trêves, a déraillé entre Hillesheim et Gerolstein, près de Trêves.

Il s'est divisé en deux parties près de Gerolstein, et la seconde partie s'est jetée sur la première.

Un grand nombre de wagons ont été endommagés.

Six wagons ont été complètement détruits.

D'après les renseignements recueillis jusqu'à présent, il y a neuf morts et trente-cinq blessés, dont plusieurs grièvement.

Grève de la Grand'Combe

La grève continue, sans incident du reste.

Les mineurs, fermes dans leurs revendications, finiront peut-être par avoir gain de cause.

CHRONIQUE LOCALE
ET RÉGIONALE

Facteurs

Par arrêté préfectoral en date du 15 mai courant.

1° M. Jean-Baptiste Couderc, facteur rural n° 4 à Cahors, est nommé facteur de ville au même bureau (création d'emploi.)

2° M. Romec Jean-Baptiste-Urbain, facteur rural n° 1 à Arcambal, est nommé facteur rural n° 4, au bureau de Cahors.

3° M. Pierre-Léon Magot, facteur rural n° 2 à Arcambal, est nommé facteur rural n° 1 au même bureau.

4° M. Henri Contival, né le 24 juillet 1869 à Laroque-des-Arcs, est nommé facteur rural n° 2 à Arcambal.

Suppléant du juge de paix

Par décret, M. Baveret est nommé suppléant de la justice de paix de Vayrac.

CAHORS

Mea culpa

Damon, ce gourmand parasite,
Avec moi vient de se brouiller ;
Déjà depuis un jour entier
Je n'ai pas reçu sa visite,
Mais il reviendra, je l'attends,
Chez moi dans peu je veux qu'il rentre ;
On ne saurait bouder longtemps,
Quand on boude contre son ventre !

X.
(pas celui de l'*Alliance !...*)

Je suis navré !

Vous avez souvenance, lecteur bénévole, de la petite boutade que m'inspirait récemment le plagiat du collaborateur X*** de l'*Alliance.*

Elle n'était pourtant pas bien méchante, cette boutade ! Je voulais rire un brin ! On ne peut pas toujours pleurer, que diable !

N'empêche que mon confrère vient de me rappeler au respect des convenances d'une manière énergique, et avec une dignité que je me plais à reconnaître, oh combien !

Il vient.... non, je vous le donne en mille ! Vous ne devinez pas, n'est-ce pas ? ...il vient de me supprimer le service de son journal en même temps qu'il me retournait mon dernier numéro. — Il faut qu'on sache qu'entre confrères, nous faisons l'échange des journaux.

Mercredi matin, donc, dans mon courrier, je trouvais un numéro du *Journal du Lot*, adressé la veille à « *L'Alliance Républicaine*, à Cahors. »

L'adresse était brutalement croisée à l'encre rouge, et un énorme cachet REFUSÉ s'étalait dans l'angle, à gauche de la bande.

Refusé, refusé ! C'était là sans doute le résultat d'une erreur. Je tournais le journal. Hélas ! un second cachet REFUSÉ s'étalait encore au verso, tandis qu'un peu plus bas on lisait pour la *troisième* fois :

« **Refusé,** *par ordre*, le facteur : Ruamps »

Ma tristesse fut grande, mais le coup cruel qui me frappait était bien mérité, je l'avoue humblement.

Mea culpa !

Pourquoi m'étais-je permis de plaisanter — sans malice cependant — le chatouilleux rédacteur, par trop amoureux des emprunts littéraires, de la feuille du boulevard Gambetta ?

Mea culpa ! mea culpa !!

Me voilà contraint à l'avenir, si je tiens à lire « la 2e édition des journaux de la région » — c'est ainsi, m'a-t-on affirmé, qu'on désigne l'*Alliance* — me voilà contraint, dis-je, de dépenser mes 15 centimes par semaine.

Pauvre de moi !

Peut-être cependant qu'en présence de ma confession spontanée, de mon repentir sincère, monsieur X trois étoiles voudra bien nous faire rétablir le service de l'*Alliance* en m'accordant un généreux pardon.

O vertu sans exemple, ô clémence qui rend
Votre pouvoir plus juste et mon crime plus grand !

De mon côté, je ferai de multiples démarches auprès de l'administration du *Journal du Lot* afin qu'elle veuille bien continuer à mon adversaire.... d'un jour, je l'espère, le service de notre feuille, et j'engagerai cet *adversaire* à méditer les vers de Molière :

..... Lorsqu'une aventure en colère nous met,
Nous devons avant tout dire notre alphabet,
Afin que dans le temps la bile se tempère.

Z***

Nomination

M. Brumauld des Allées, contrôleur des contributions directes à Cahors, est nommé à Limoges.

Il est remplacé par M. Bonnard, contrôleur de 2me classe.

Après l'inspection

Nous avons dit mardi, que le général Fabre avait été enthousiasmé de son inspection du 7e de ligne. Les renseignements qui nous sont parvenus depuis, ne font que confirmer notre dernière note.

Le général est parti mercredi matin au train de 7 heures. Tous les officiers de notre garnison se sont rendus à la gare pour le saluer. L'excellente musique du régiment a joué au départ du train.

Le général Amade, inspecteur général du 3e arrondissement de gendarmerie s'est également rendu à la gare, quelques minutes avant le départ du train, pour saluer le commandant du 17e corps d'armée.

Accident

Hier soir, vers 10 heures et demie, le toit d'une partie de maison, appartenant à la famille Calvet, et située impasse Reygasse, s'est subitement effondré, ce qui a mis en émoi les habitants du quartier.

Les matériaux de la toiture ont brisé le plancher du grenier et sont tombés dans une chambre inhabitée qui se trouve au dessous.

Dans une chambre contiguë, séparée de la première par une cloison, étaient couchées deux vieilles femmes, la veuve Rigal, âgée de 83 ans et la veuve Gamel, âgée de 63 ans. Ces deux braves vieilles en ont été quittes pour la peur.

M. le maire, qui s'est rendu sur les lieux, a ordonné le transfert de ces deux femmes dans leurs familles qui habitent Cahors, et des mesures ont été prises pour empêcher tout nouvel accident.

Musique du 7me de ligne

PROGRAMME des 20 et 23 Mai 1897

De 4 à 5 heures

Allegro Militaire	Leroux.
Le Cheval de Bronze (Ouverture)	Auber.
Le Bravo (Valse)	Salvayre.
Les Mousquetaires au Couvent (F.)	Varney.
Sans Cervelle (Polka)	Auvray.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 18 au 20 mai 1897

Mariages

Lagaspie Alexandre-Maxime, capitaine au 8e régiment d'infanterie de marine, et Perboyre Berthe-Gabrielle, s. p.

Décès

Cassan Marie, épouse Couderc, 60 ans, s. p. (Hospice).

Roumègue Anne, Ve Calvet, 74 ans, s. p. Bd Gambetta.

Massonpierre Jean-Christophe, sous-officier en retraite, 67 ans, avenue de Toulouse.

Caviole Jean, cultivateur, 65 ans (Hospice).

COUR D'ASSISES

Audience du 19 mai

Empoisonnement. — Les époux Cavalié exploitaient à Luzech une propriété dont les revenus leur assuraient une large aisance. La femme Cavalié profitait de l'ascendant que lui donnait sur son mari, son caractère violent et dominateur, pour lui faire subir des traitements odieux dont le spectacle journalier soulevait l'indignation publique. Elle l'obligeait à coucher dans la grange près du cheval. Lorsqu'ils travaillaient dans les champs, elle se contentait de lui jeter quelques aliments qu'il allait manger à l'écart.

La méchanceté de l'accusée était telle qu'un jour elle aurait étranglé son mari sans l'intervention d'un voisin, attiré par les gémissements et les cris du malheureux.

Depuis quelques mois, Cavalié, souffrait de douleurs d'entrailles; une soif ardente le dévorait et sa femme lui refusait grossièrement le verre d'eau qu'il implorait.

Le 25 février dernier, il décédait sans avoir reçu la visite d'un médecin.

L'opinion publique, indignée, attribua cette mort aux privations qu'il avait subies, aux mauvais traitements qu'il avait endurés, et la justice fut avertie. Le 16 mars, le corps de Cavalié était exhumé. Le médecin légiste ne découvrit pas de traces de violences, mais son attention fut spécialement attirée par la présence dans l'estomac d'un liquide jaune brunâtre dont il ne fut pas possible de déterminer la nature, et plus particulièrement par une série de tâches noirâtres, disséminées sur la paroie de cet organe. L'homme de l'art ayant déclaré que ces constatations étaient de nature à donner la présomption d'une intoxication criminelle, le liquide suspect et les viscères furent saisis pour être soumis à un expert chimiste. Leur examen a révélé l'existence à une dose élevée d'un poison irritant et corrosif, la potasse caustique ou sous-carbonate, produit d'un usage journalier pour les ménagères et d'une vente usuelle dans le commerce de la droguerie.

Le médecin expert, qui n'a pas relevé au cours de l'autopsie des accidents morbides naturels, a déclaré qu'il était hors de doute que la dose de poison, trouvée dans les organes de Cavalié, était suffisante pour donner la mort.

L'accusée a prétendu que le décès de son mari était survenu à la suite d'une troisième attaque d'apoplexie.

Cette assertion est démentie par les témoignages reçus à l'instruction. Elle a essayé également de rejetter la responsabilité du crime sur trois de ses voisins, qui jouissent d'une réputation d'honorabilité incontestée.

Seule elle a commis cet abominable forfait. Elle a voulu se débarrasser d'un vieillard devenu incapable de travailler, et pour lequel elle craignait d'être obligée de payer une pension à l'hospice de Cahors.

La femme Cavalié n'a pas d'antécédents judiciaires.

En conséquence Delmas, Marie Pascale, veuve Cavalié est accusée d'avoir à Luzech, dans le courant du mois de février 1897 et en tout cas depuis moins de 10 ans, volontairement attenté à la vie du sieur Alexandre Cavalié, son mari, par l'effet de substances qui peuvent donner la mort.

Crime prévu et puni par les articles 301 et 302 du code pénal.

Ministère public, M. Chaigne Procureur de la République; Défenseur Me de Valon.

L'audience est ouverte à onze heures.

La cour rend un arrêt qui nomme M. Grimal juge assesseur en remplacement de M. Fieuzal empêché.

Pascale Delmas Ve Cavalié est introduite, elle a à répondre du crime dont on vient de lire les détails.

Après le tirage au sort des jurés trente huit témoins à charge ou à décharge répondait à l'appel de leur nom.

L'interrogatoire a duré deux heures, l'accusée paraît animée de sentiments de cruauté et de bratalité qui la font ressembler à une véritable mégère. C'est une véritable lutte entre M. le Président et Pascale Delmas, et le cynisme de cette dernière parait faire une impression terrible sur l'auditoire.

Les témoins sont ensuite entendus, ils sont presque tous l'objet d'invectives et de démentis de la part de l'accusée.

L'audition des témoins se termine à sept heures du soir, et M. le Président annonce qu'une séance de nuit aura lieu à neuf heures.

L'auditoire est comble, beaucoup de dames sont assises dans l'hémicycle. M. Chaigne, procureur de la République, prononce un réquisitoire dans lequel il rappelle en termes émus et vibrants combien la vie de Cavalié a été un véritable martyre. Il demande contre l'accusée une peine terrible, afin que toutes les cruautés dont elle s'est rendue coupable vis à vis de son mari, ne restent pas impunies.

Me de Valon dans une remarquable plaidoirie qui a duré près de trois heures, s'attache à démolir une à une les charges de l'accusation et démontre au jury que si l'accusée a été cruelle ou méchante, rien n'établit qu'elle soit une empoisonneuse.

La tâche de l'honorable défenseur était difficile et ingrate, en raison de l'attitude déplorable de l'accusée. On aurait dit, vraiment, que cette dernière prenait un malin plaisir a indisposer contre elle l'auditoire et le jury, aussi a-t-il fallu toute l'éloquence de son éminent défenseur pour détruire le mauvais effet produit sur tous par le cynisme de Pascale Cavalié.

Le jury a donné gain de cause au défenseur et a rendu un verdict d'acquittement à trois heures et demie du matin.

Cette affaire, en raison de sa gravité, avait attiré à l'audience un public nombreux qui attendait avec anxiété l'issue de ce débat.

Audience du 20 mai

Vol qualifié. — Le 13 mars dernier, le curé de St-Martin-le-Redon constatait qu'un vol avait été commis dans son église : un tronc avait été fracturé et une somme de 20 à 25 francs environ avait été soustraite.

On remarqua que, pour pénétrer dans cet édifice religieux, le malfaiteur avait escaladé un mur de clôture. Les soupçons se portèrent immédiatement sur un jeune homme étranger au pays, qui avait été vu se dirigeant du côté de l'église et qui avait même demandé le chemin pour y arriver.

Cet inconnu n'était autre que Tissac Louis. L'information a établi qu'il était bien l'auteur de ce vol audacieux.

Le veille du crime, l'accusé était complètement dénué de ressources. Immédiatement après cet attentat, il dépense rapidement et avec prodigalité des sommes dont il ne peut justifier la provenance.

Le soir même du vol, il paye des consommations, en monnaie de billon, pour une somme de 60 centimes. Le lendemain, 14 mars, il fait, dans une auberge de Villeneuve-sur-Lot, une dépense de 3 francs qu'il règle également en monnaie de billon. Ce même jour il achète, pour le prix de 8 francs, une paire de chaussures, qu'il solde en monnaie de billon.

Comprenant la gravité de ces charges, l'accusé oppose aux déclarations formelles des témoins, des démentis audacieux ; ces mensonges aussi imprudents qu'intéressés ne font que confirmer sa culpabilité.

Tissac, malgré son jeune âge, a déjà subi trois condamnations. C'est un paresseux qui se livre au vagabondage, sa réputation est détestable.

Ministère public, M. Dufrèche substitut; Défenseur, Me Martin.

Après les débats qui ont duré 3 heures, le jury a rendu un verdict de culpabilité.

En conséquence, Tissac est condamné à 1 ans de prison.

* * *

Coups et blessures volontaires ayant occasionné la mort sans intention de la donner. — Le 22 avril 1897, vers huit heures du matin, le nommé Moncany Jean-Pierre, cultivateur à Solacroup, commune de Gorses, venait de travailler pour son compte et rentrait pour le déjeuner à son domicile, chez ses beaux-parents, auprès desquels il vivait depuis son mariage. Ayant appris qu'en son absence l'un de ses beaux-frères, Léon Espinasse, avait conduit à la foire de Saint-Céré une génisse et un taureau, il conçut une vive irritation. Il se plaignit d'abord à sa belle-mère, prétendant qu'au père seul, chef de famille, il appartenait de vendre les animaux, et qu'à défaut du père, ce droit lui revenait à lui-même. Mais la femme Espinasse ayant répondu que son mari et elle étaient maîtres dans la maison et qu'ils pouvaient disposer à leur gré, des animaux de la ferme, Moncany, dont la colère augmentait, la frappa d'un coup de poing à l'épaule.

A ce moment, le sieur Espinasse survint, attiré par le bruit, et déclara qu'il entendait rester maître chez lui. Moncany le saisit alors à bras le corps, après l'avoir bousculé, le frappa d'un violent coup de pied dans la région du bas-ventre et sortit de la maison. Quelques instants après, Espinasse, en proie à de vives douleurs, dut s'aliter-

---

FEUILLETON DU « Journal du Lot » 29

LE DERNIER COMMANDEUR

Par MARIUS PRACY

RETOUR EN QUERCY

— Vous vous trompez, Marguerite. La seule qui m'ait été chère, c'est vous. Je jure qu'il n'en est pas d'autre et qu'il n'en fut jamais.

— Vous avez beau protester, on m'a dit que vous n'étiez pas insensible aux beaux yeux d'une personne que l'on m'a nommée. Vous voyez bien que je suis au courant de vos intrigues, quelque soin que vous ayez mis à les cacher dans l'ombre et le mystère.

— Puisque vous connaissez le nom de cette femme, prononcez-le, Marguerite.

— Madame de Villenette.

— Madame de Villenette ? ... fit le Commandeur légèrement troublé. Ah ! il est vrai que j'ai eu de la peine à me défaire d'elle, tant elle a tenté de me prendre dans ses filets. Cependant j'atteste sur mon honneur que ses efforts ont échoué devant l'opiniâtreté de mes résistances. Je ne l'ai jamais aimée, je ne l'aime pas, je dis mieux, je la déteste.

— Est-ce bien vrai ce que vous m'affirmez là avec tant d'énergie ? Henri, ne me trompez-vous pas ?

— Pourquoi vous en imposerais-je ? répondit le Commandeur, d'un ton suppliant.

Marguerite, tout en parlant ainsi examinait M. de Cartelanin. Elle se demandait avec un certain étonnement pourquoi, si réservé autrefois envers elle, il était devenu tout à coup expansif, et que signifiait chez lui cette attitude d'amoureux implorant une ingrate.

Au moment de lui adresser la parole, elle ne se doutait pas de la révolution qui s'était opérée dans son esprit, elle était comme stupéfaite de trouver les rôles en quelque sorte renversés. Si elle avait commencé par feindre de venir lui annoncer une rupture définitive, c'est qu'elle voulait prévoir le cas très probable où il lui témoignerait avec quelque amertume le dépit, la lassitude de sa présence et de ses obsessions. Or, elle s'apercevait, au contraire, qu'il venait à elle bonnement, franchement, tel qu'elle l'eût désiré toujours, et comme jamais encore il ne lui avait été donné de le voir.

Aussi était-elle profondément heureuse et prenait-elle plaisir à insister dans sa plainte, afin de se convaincre, par des protestations renouvelées, qu'elle avait repris dans son cœur la place trop longtemps perdue et depuis lors, il est vrai, restée vide.

Le Commandeur continua :

— Vous rappelez-vous, Marguerite, ce jour où, dans le parc des Guirandol, — nous étions enfants — nous dressâmes une table sur un banc rustique ? Assis sur l'herbe, nous déjeunâmes à l'ombre d'un vieux marronnier. Le banc était si court que mon couvert touchait le vôtre, et comme nous n'avions qu'un verre, force nous fut de boire dans le même. La table était fleurie de ces étoiles blanches dont le gazon était constellé et qui portent votre joli nom,.. Marguerite. Vous en souvenez-vous ?

— Oui, dit la jeune fille. Rien de ce qui nous est commun à tous deux n'est sorti de ma mémoire.

— Eh bien, à quinze ans d'intervalle, voulez-vous que nous renouvelions ce tableau d'autrefois ? J'étais votre invité, je vous offre aujourd'hui, non dans un parc orné de statues, mais dans les bois, de partager mon repas, et de vous traiter ainsi qu'une amie qu'on est heureux de retrouver. Acceptez-vous Marguerite?

Marguerite eut un sourire aux lèvres et une larme dans les yeux.

— Oui, dit-elle, si notre tête-à-tête doit signifier l'oubli du passé dans ce qu'il a eu d'amer pour moi, et si vous me jurez de m'aimer encore.

— A quoi bon m'interroger ? Est-ce que vous ne lisez pas au fond de mon âme ?

— Allons, trêve à de mutuels reproches. Puisque c'est la paix entre nous, qu'elle soit sincère et qu'aucun nuage n'en vienne altérer le charme. — Parlons maintenant d'autre chose.

Marguerite se leva du siège où elle était restée durant l'entretien, suspendit son fusil à la cloison de planches, se débarrassa de son havre-sac vide, puis s'occupa des derniers détails de la table, autour de laquelle tous deux s'assirent.

La jeune fille conta en détail à M. de Cartelanin les nombreuses mésaventures de Fleur-d'Avril, l'atroce conduite des Castellos, la façon dont elle les avait congédiés, les causes de sa longue absence et celles de son retour au château de Barrès.

De son côté, le Commandeur fit part à Marguerite des incidents qui avaient marqué son séjour à la Tronquière, de son ennui profond, de ses déboires, de l'attaque dont le château avait été l'objet de la part d'une troupe de malheureux, et enfin de la découverte relative aux dernières volontés de sa mère restées ignorées jusqu'à ce jour, où le hasard seul avait permis de les connaître.

— Pourquoi ne m'en avez-vous parlé plus tôt, Henri ? Oh ! ce n'est pas bien ce que vous avez fait là, s'écria Marguerite, tout émue en apprenant que Mme de Cartelanin l'avait désignée au choix de celui qu'elle aimait. En vérité, Henri, ne dirait-on pas que je devinais le désir de votre bonne mère ? moi qui aurais donné ma vie pour vous,.. pour vous qui me rebutiez toujours... Vous voyez bien que j'avais raison de m'attacher à vos pas. C'était la morte qui m'encourageait à vous suivre à travers tous les obstacles.

— Oh ! ne me gardez pas rancune, s'écria le Commandeur, de l'air de quelqu'un qui implore. — J'ai été aussi malheureux que vous ; je l'ai même été davantage puisque j'ai aliéné ma liberté, tandis que vous, du moins, vous avez gardé la vôtre. C'est au point — je frémis en vous faisant cet aveu — que je vous suivrai, maintenant, partout où il vous plaira de me

et dès le soir du même jour, vers six heures, il rendait le dernier soupir.

De son côté, quand il se fut rendu compte de la gravité de la blessure qu'il avait faite, Moncany manifesta de vifs regrets, demanda pardon à son beau-père, l'embrassa et alla se constituer prisonnier.

L'autopsie de la victime, pratiquée par le médecin-légiste, a établi qu'Espinasse était mort d'une hémorragie interne, occasionnée par le coup qu'il avait reçu dans le bas-ventre.

Moncany reconnaît tous ces faits.

C'est un homme laborieux, mais âpre au gain et d'un tempérament irascible.

Il n'a jamais été condamné.

Ministère public, M. Dufrêche, substitut ; défenseur, Me Bécays.

Après de courts débats, le jury rapporte un verdict négatif et Moncany est acquitté.

CASTELFRANC. — *Accident.* — Mardi, des ouvriers charpentiers étaient occupés à monter la toiture d'une grange chez M. Bouyssou, lorsque l'échafaudage croula, et les malheureux ouvriers tombèrent d'une hauteur de quatre mètres.

L'un d'eux nommé Doumerc, fut fortement contusionné au côté droit ; il fit des efforts pour se rendre à la pharmacie où M. Crocy lui prodigna tous les soins nécessaires.

Après quelques heures de repos, le brave ouvrier charpentier a pu se rendre à son domicile.

PRAYSSAC. — *Foire.* — Bœufs, cours ordinaires.

Moutons gras, 0.60 le kilog.

Autres moutons ou brebis, de 12 à 28 l'un, selon grosseur.

Petits porcs, de 6 à 10 fr. l'un.

Porcs de 6 mois, de 20 à 25 fr. l'un.

Dindes, de 4 à 5 fr. l'une.

Oisons, de 1 fr. 50 à 3 fr. la paire.

Canetons metis, 1 fr. et 1 fr. 25 la paire ; communs, de 40 à 60 cent. la paire.

Pigeons, 0 80 c. à 1 fr. 25 la paire.

Poules, 0.50 la livre.

Poulets, de 0.70 à 0.75 c. la livre.

Œufs, 0.35 à 0.40 cent. la douzaine.

Blé, de 15 fr. 50 à 16 fr. 25 les 4/5.

Maïs, de 9 à 10 fr. les 4/5.

Pommes de terre, de 2 à 2 fr. 50 les 4/5.

GOURDON. — *Tribunal correctionnel.* — Audience du 17 mai. — Le jeune Jean Pradelle, âgé de 17 ans, demeurant à Lauzac, qui a mis en vente du lait additionné d'eau, est condamné — malgré une habile plaidoirie de Me Alibert, avocat, défenseur du prévenu — à 16 francs d'amende et aux dépens, le père rendu civilement responsable des frais envers l'Etat.

— Jean Pons, cultivateur à Reilhaguet, canton de Payrac, se voit condamner à 80 francs d'amende et aux dépens pour délit de chasse en temps prohibé.

Ce disciple de Saint-Hubert avait déjà subi une demi-douzaine de condamnations antérieures pour des délits analogues.

— La femme Françoise Bornes, ménagère à Souillac, qui a porté des coups et fait une blessure au nommé Baptiste Pomarel, du même lieu, est condamnée à 5 francs d'amende et aux dépens.

— La femme Cécile Blanc, ménagère à Montvalent canton de Martel, est condamnée à quarante huit heures de prison pour vol de copeaux de bois au préjudice de M. Fayt, marchand de bois à Gourdon.

— Antoine Solignac, de Carennac, qui a été pris par la gendarmerie de Martel colportant des allumettes de contrebande, est condamné à 50 francs d'amende et aux dépens.

GRAMAT. — *Courses.* — Les courses de Gramat auront lieu le dimanche 18 et le lundi 19 juillet.

Il y aura six courses le 1er jour et cinq le second avec de nombreux prix.

Ces courses paraissent devoir être particulièrement brillantes cette année.

UZECH. — Le nommé Caviole père, de la commune d'Uzech-des-Oules, victime de l'accident que nous avons longuement rapporté dans notre dernier numéro, est mort hier des suites de ses blessures à l'hôpital de Cahors.

USSEL. — Notre correspondant d'Ussel nous adresse de longs détails sur la situation agricole de son canton.

Le froid a causé parait-il des dégâts considérables.

Les vallées de Frayssinet, St-Chamarand et St-Germain sont particulièrement touchées les vignes nouvellement reconstituées ont énormément souffert, de même que les arbres fruitiers.

Si d'autre part, ajoute notre correspondant, la sécheresse que nous subissons persiste longtemps encore, les récoltes sont gravement compromises.

St-MARTIN-LABOUVAL. — M. Le contrôleur des contributions directes arrivera le 22 mai à 8 heures et demie du matin à la mairie de St-Martin-Labouval afin de constater les changements à opérer pour la confection des rôles des contributions directes de 1898.

Il rédigera, de concert avec le Maire et les Répartiteurs, en présence du Percepteur, les états des changements concernant les contributions personnelle mobilière et des portes et fenêtres ainsi que la taxe sur les biens de mainmorte Il révisera aussi l'état-matrice des prestations et procédera à la constatation des propriétés non bâties devenues imposables ou ayant cessé de l'être, des constructions et des démolitions totales ou partielles.

Il recueillera en outre les renseignements relatifs à la contribution des patentes.

MONTCABRIER. — *Foire.* — Porcs gras de 20 à 22 fr. les 50 kilog.

Jeunes porcs, de 4 à 8 fr. l'un.

Moutons ou brebis, baisse sensible, ainsi que sur la volaille.

FIGEAC. — *Fête du 23 mai.* — La commission de la fête du 23 mai a l'honneur de faire connaître au public, que des voitures à voyageurs seront ajoutées au train de marchandises régulier n° 2009, dans la nuit du 23 au 24 mai prochain, qui va de Figeac à Capdenac vers les onze heures et demie ou minuit, pour permettre aux habitants de cette dernière localité de rentrer chez eux à l'issue de la fête.

Adjudication. — Le samedi 29 mai 1897, à deux heures du soir, il sera procédé, à la sous-préfecture de Figeac, par M. le maire de St-Céré, et en présence de deux conseillers municipaux, du receveur municipal et de l'agent-voyer de l'arrondissement, à l'adjudication, au rabais, des travaux à exécuter pour la construction du chemin vicinal ordinaire numéro 6, sur une longueur de 995 mètres. Dépense évaluée à 3,208 fr. 68. Somme à valoir pour travaux divers et dépenses imprévues, 491 fr. 32. Cautionnement fixé à 100 fr.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Fête de l'Ascension

27 Mai 1897

A l'occasion de la Fête de l'Ascension, la Compagnie d'Orléans rendra exceptionnellement valables pour le retour jusqu'aux derniers trains du Mardi 1er Juin les billets aller et retour à prix réduits qui auront été délivrés, aux conditions de son Tarif spécial G. V. n° 2, du mardi 25 au lundi 31 mai inclus.

Ces billets conserveront la durée de validité déterminée par ledit Tarif lorsqu'elle expirera après le 1er Juin.

* * *

PÉLERINAGE A ROCAMADOUR

BILLETS D'ALLER ET RETOUR A PRIX RÉDUITS

A l'occasion du Pèlerinage de Rocamadour, il est délivré, chaque année, du samedi, veille de la fête des Rameaux, au 31 octobre inclus, des billets aller et retour de toutes classes pour Rocamadour, avec réduction de 40 0/0 en 1re classe, de 35 0/0 en 2e classe et de 30 0/0 en 3e classe sur le double des prix des billets simples :

Aux gares distantes de Rocamadour de 250 kilomètres au plus.

Les billets de Pèlerinage donneront droit à l'admission dans tous les trains réguliers de voyageurs, à l'exception des trains poste et express ; ils sont valables pour le retour jusqu'au surlendemain du jour de leur délivrance.

FÊTE DE LA PENTECOTE

6-7 JUIN 1897

A l'occasion de la fête de la Pentecôte. la Compagnie d'Orléans rendra exceptionnellement valables pour le retour jusqu'aux derniers trains du Jeudi 10 juin, les billets aller et retour à prix réduits qui auront été délivrés aux conditions de son Tarif spécial G. V. n° 2, les vendredi 4, samedi 5, dimanche 6, lundi 7, mardi 8 et mercredi 9 juin inclus.

Ces billets conserveront la durée de validité déterminée par ledit Tarif lorsqu'elle expira après le 10 Juin.

USINE A BRIVE

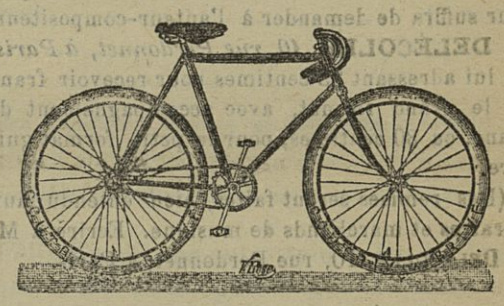

FABRE, horloger à Cahors.

A LA BOULE D'OR

H. FABRE

69, Bd GAMBETTA, 69

CAHORS

FABRICATION ET RÉPARATION

D'HORLOGERIE, BIJOUTERIE & JOAILLERIE

Dorure et Gravure sur Métaux

LUNETTERIE & OPTIQUE

ÉLECTRICITÉ

Achat de Matières Or, Argent et Platine

Travaux soignés. — Prix modérés

LA VUE POUR TOUS

PAR L'EMPLOI DES VERRES GRADUÉS

Marque déposée « CRISTAL DIAMANT »

Ces verres à foyer étendu sont ordonnés par MM. les Oculistes et Chefs de Clinique

H. FABRE

69, Boulevard Gambetta, Cahors

SEUL DÉPOSITAIRE POUR CAHORS

Cyclistes ! Deux modèles de bicyclettes nous sont offerts qui répondent à toutes les exigences. Ce sont les modèles 1897 Clément à 350 fr. et la machine extratde dame.

PRIME MUSICALE GRATUITE

PIANISTES lecteurs du *Journal du Lot*, découpez ce bon et envoyez-le, avec votre adresse à M. BAJUS, éditeur à Avesnes-le-Comte (Pas-de-Calais) ; vous recevrez *gratis* et *franco* un joli morceau de musique pour piano.

Le « JOURNAL DU LOT » est mis en vente :

Au bureau de tabac de M. Chavaroche, en face la Mairie ;

Au kiosque de M. Herblin, vendeur de journaux, place d'Armes.

---

conduire. Un signe de vous suffira, Marguerite, pour que je sois à vous comme un esclave. Ah ! l'Ordre de Malte a voulu m'enterrer vivant dans un pays perdu où je ne connaissais personne, où les relations sont banales et semées d'embûches. Soit, mais mon tour est venu de recouvrer mon indépendance. Le témoignage écrit, signé de ma mère est là qui me dégage. Eh bien, je ne veux point qu'il reste lettre morte. Longtemps j'ai comprimé mon cœur plein de votre amour. Oui, je vous ai repoussée ainsi qu'un saint tenté par la beauté, Oui, je me suis volontairement imposé un martyre atroce... C'est fini dès ce jour, si vous consentez à m'aimer encore. Pour moi je jure que je vous aime !

Et M. de Cartelanin prit la main de la jeune fille qu'il couvrit de baisers.

— Enfin, dit-elle, en proie à une ivresse inexprimable, je retrouve mon Henri d'autrefois.

— Vous pouvez sans peine m'appeler ainsi... Je vous appartiens jusqu'à la mort. Je n'ai jamais été à personne et ne serai qu'à vous... Tenez, Marguerite. Voici une bague que ma mère a portée pendant vingt ans de sa vie. Sur le chaton sont gravées nos armes au milieu d'un cartouche de myosotis en pierres fines. mon père la lui avait donnée le matin de leurs fiançailles. C'est l'objet le plus cher que je possède au monde. Le voilà. Vous me ferez plaisir d'en parer votre main. Si vous cessez un jour de m'aimer,... vous me le rendrez !.. — Je reconnaîtrai à ce signe que tout est fini entre nous.

— Merci, Henri... Merci ! Mais j'espère bien le garder jusqu'à mon dernier souffle.

— C'est un grand mot que vous venez de prononcer et qui nous mène bien loin... Oubliez-vous les paroles de François 1er ? Un cœur de femme, hélas ! qui a le droit d'y compter ?

— Eh quoi, ne vous ai-je pas donné des preuves suffisantes de constance ? Les avez-vous si vite oubliées ?

— Non, certes, mais je vous aime tant que je crains ce qui serait pour moi la mort.

— Dans ce cas, Henri, vous vivrez autant que moi-même.

Tandis qu'ils devisaient ainsi, le Commandeur sembla tout-à-coup préoccupé.

— Pardonnez-moi, dit-il aussitôt, d'interrompre brusquement notre entretien... J'avais oublié que quelqu'un va venir tout à l'heure et qu'il est, par suite, nécessaire de nous séparer... Malgré le costume sous lequel vous cachez votre sexe, on pourrait soupçonner...

— Qu'à cela ne tienne, Henri... Je vous quitte pour vous retrouver demain, encore ici, n'est-ce pas ?.. Peste soit des importuns !

— Si j'avais prévu que je vous trouverais ici, je n'ai pas besoin de vous dire que personne ne nous eût dérangés, mais...

— Je comprends .. A quelle heure, demain ? mon Henri ?

— A deux heures, car je suis retenu au château par un invité, gentilhomme des environs, — M. de Saint-Thamar, un charmant convive, d'ailleurs.

— Et moi, en attendant, je serai, comme l'on dit, toute seule en face de moi-même.

— Il n'en sera pas toujours ainsi. Dans peu de temps, nous serons deux.

— Hélas !... eh bien, à demain !

— A demain, mon amour !

Marguerite mit son fusil en bandoulière. Elle était sur le seuil de la porte et allait descendre l'escalier.

Elle se ravisa.

— Henri, murmura-t-elle, presque timide, toute rouge, si nous nous embrassions — comme autrefois ?

Pour toute réponse, M. de Cartelanin lui prit la taille et la pressant sur lui :

— O Marguerite, dit-il, il me semble que le contact de votre visage me brûle.

Elle n'ajouta rien à cette réflexion du Commandeur, se dégagea doucement et s'enfuit, aux prises avec un trouble profond, comme si elle été effrayée du revirement opéré dans les manières du Commandeur.

L'ENLÈVEMENT

Marguerite approchait du château de Barrès lorsqu'elle aperçut dans le village un mouvement inaccoutumé. D'abord elle remarqua, dressé à l'entrée du manoir, un immense mai au sommet duquel flottait une longue banderole multicolore. Au pied de l'arbre les paysans dansaient en ronde en chantant. Puis son arrivée ayant été sans doute signalée, des coups de pistolet secouèrent brusquement les échos d'alentour.

Les villageois étaient heureux de fêter son retour parmi eux et témoignaient à leur façon la joie qu'ils éprouvaient de la revoir.

Marguerite, touchée de cette démonstration spontanée, les réunit dans la cour du château où un large festin, le dixième peut-être, leur fut servi. En outre, non contente de leur avoir prouvé ainsi sa générosité, elle leur distribua des écus à poignées, en sorte qu'ils conçurent l'idée d'aller tous ensemble, le soir même à l'auberge du chef-lieu paroissial.

Ils partirent en effet, pour Labastide-du-Haut-Mont continuer la fête si bien commencée.

Une vielle et un biniou étaient en tête du cortège joyeux, et comme la nuit était venue, chacun des villageois s'éclairait d'un brandon de paille allumée qui les faisait ressembler de loin à une procession d'êtres fantastiques.

En attendant, il ne restait plus dans les dix à douze maisons de Barrès, que les enfants, les femmes et quelques vieux manquant de l'agilité ou de l'entrain des autres.

D'un autre côté, le personnel habitant le château se réduisait à quelques gens : Marguerite, Carlotte sa femme de chambre, l'intendant Plantou et deux filles employées à l'office.

Avant de s'endormir, Marguerite songea à la journée qui venait de se passer. Les paroles d'Henri lui revenaient en mémoire, et elle les analysait avec une complaisance inquiète. Le but, si longtemps et si patiemment poursuivi, était atteint. Henri l'aimait avec tous les élans d'une ardeur déchaînée Il n'existait plus de doute possible.

(A suivre).

Bibliographie

LES OFFICIERS D'ACADÉMIE

Les « officiers d'académie » — qui sont légion maintenant, — n'avaient pas encore leur marche officielle, leur chant de gloire et de combat, leur *Marseillaise*, pourrait-on dire.

Un de nos confrères de la presse, M. G. Delécolle, vient, de la façon la plus heureuse, de combler cette lacune.

Sa chanson-marche, éditée tout récemment : « Les officiers d'académie », a obtenu immédiatement le plus grand succès, parce que la musique en est gaie et entraînante, et les paroles fines et spirituelles.

Tous les heureux porteurs de palmes voudront posséder cette œuvre, vraiment charmante, qu'il leur suffira de demander à l'auteur-compositeur, G. **DELÉCOLLE**, *10, rue Perdonnet, à Paris*, en lui adressant 85 centimes pour recevoir franco le grand format, avec accompagnement de piano, ou 30 centimes, pour le petit format guitare.

(Des remises seront faites, bien entendu, aux libraires et marchands de musique. Ecrire à M. G. Delécolle, 10, rue Perdonnet, à Paris.

SUCCÈS CHANT ET PIANO

	Prix nets
Brun (A.). *Ma promise*, rondeau.....	1 »
Erlanger Camille. *Fedia*.....	2 »
— *Chant de fileuse*..... de **Kermaria**.....	1 70
Fournier Alix. *Le Fil de la Vierge*.....	1 35
Lecoq Charles. *A Ninon*.....	1 70
Maréchal H. *Philis*.....	1 35
Pessard E. *Prière de l'enfant à son réveil*.....	1 »
Samuel A. *Ici-bas*.....	1 »
Urich J. *Mon village est le plus beau*...	2 »
Volborth (E. de). *Sérénade de Zanetto*...	1 »

Pour recevoir *franco*
Adresser commandes et mandats
à Paul DUPONT, 4, rue du Bouloi, Paris.

DICTIONNAIRE POPULAIRE de MÉDECINE USUELLE d'hygiène publique et privée, illustré de 1,270 figures, publié par le docteur Paul Labarthe, nouvelle édition, revue par le docteur de Soyre.

L'éditeur E. Flammarion met en vente en séries à 50 centimes, une nouvelle édition du Dictionnaire de *Médecine usuelle ;* cette édition, complètement refondue, est revue et augmentée par le docteur Soyre. Voici un extrait de la préface de cet ouvrage :

Les travaux de Pasteur et de ses collaborateurs, les recherches de Bouchard et de ses élèves ont tellement modifié nos connaissances sur l'origine, la nature, et le traitement des maladies, qu'une révision minutieuse s'imposait. Déjà le docteur Paul Labarthe avait, dans ces dernières années, réuni bien des matériaux en vue de cette correction. Mais la mort est venue l'arrêter en plein travail et ne lui a pas permis de la compléter. Collaborateur de la première heure, ami de la famille, j'ai été chargé par l'éditeur E. Flammarion, de coordonner toutes les notes recueillies par mon bien regretté confrère et de faire subir au texte de la quatrième édition les transformations indispensables. Toutefois il a été bien convenu que je conserverais au *Dictionnaire* sa physionomie particulière, que ce serait toujours une œuvre spéciale de vulgarisation, et que tout en y insérant les recherches scientifiques modernes, on simplifierait les explications autant que possible pour les rendre accessibles au grand nombre. Je n'ai eu garde, comme on le verra, d'oublier cette recommandation.

Parmi les articles qu'il nous a fallu refaire presque complètement, nous citerons : Acromegalie ; Actinomycose ; Aiguiseurs ; Ainhum ; Antipyrine Opération d'Alexander ; Baume du Commandeur, Darwinisme ; Diphtérie ; Grippe ou Influenza ; Baume tranquille ; Neurasthénie ; Peste ; Sérothérapie, etc.. etc.

Dr DE SOYRE.

On peut souscrire à l'ouvrage complet, reçu franco, au fur et à mesure de l'apparition des séries, en envoyant un mandat poste de 25 francs, à l'éditeur E. Flammarion, 26 rue Racine, Paris.— Il paraîtra une série à 50 centimes par semaine.

LA VIE SCIENTIFIQUE, Revue universelle des inventions nouvelles paraît tous les Vendredis en numéro de 24 pages grand format sur deux colonnes, illustrés de nombreuses gravures. Elle publie dans son numéro de ce jour :

La Turbinia, bâtiment mû par une turbine à vapeur (C. Y). — Installation et usage des batteries d'accumulateurs électriques (Max de Nansouty). — L'essai des métaux à la meule (Ernest Liottier). — Transports aériens (J. Prouteau). — L'absinthe des herboristes et des liquoristes ; cultures, propriétés, usages (Albert Larbalétrier). — Superstitieux et superstition. — La chute d'un météore devant témoins. — Baromètre-avertisseur de tempêtes (C. Y.). — Les forces militaires de la Grèce (Daniel Bellet). — Les brûlures et leur traitement (Gaston Jougla). — Les progrès du gros machinisme (Max de Nansouty). — Revue des Inventions : Grille chronophotographique. — Face-à-main jumelle (A Reyner). — Perfectionnement au téléphone (C. Y.). — Chronique. — Revue des Journaux. — Académie des Sciences (Georges Petit). — Petite poste. — Bibliographie. — Petites annonces. — Bulletin financier. — Liste des Brevets français. Résumé de quelques brevets français récemment délivrés.

Bureaux : 10, rue Saint-Joseph. — Paris
Abonnements : Un an 15 fr. Etranger 18 fr.
Un numéro 0 fr. 35
Spécimen contre 0 fr. 15 à l'adresse ci-dessus

LE BON JOURNAL. Administration et Rédaction, 26 rue Racine, Paris. — Sommaire du 20 Mai. — Vsse Nacla, Chronique mondaine. — Jules Jeannin : La Veillée. — Jules Mary, La Fée Printemps (suite). — Pierre Sales, La Fée du Guildo (suite). — Pierre de Sélènes, Un monde inconnu (suite). — Albert Cim, Bonne amie (suite). — P. Vigné d'Octon, Les amours de Nine (suite). — Dr Health, Causerie médicale.

SAINT-NICOLAS. — 18e année. — Sommaire du 20 Mai 1897. — Les voyages de Guillever (Tante Nicole). La souris d'or (Marthe Bertin). Un élève du Tintoret (Arthur Dourliac). Les regrets de Fanchette (H. Bezançon). — Le Yaouled de Tamatave (E. Dupuis). — Boîte aux lettres. — Tirelire aux devinettes.

Illustrations par J. Groffroy, Em. Bayard, B. de Monvel, J. Fluggen, M. de Lambert, etc, etc.

Envoi franco d'un numéro spécimen sur demande par lettre affranchie.

Bureaux à la Librairie Ch. Delagrave, 15, rue Soufflot, Paris.

Abonnements : Six mois, 10 fr. Un an, 18 fr.

A VENDRE

Le domaine de VALÉRY ROUGIÉ

à LALBENQUE (Lot)

Les dépendances de ce domaine avoisinent le bourg. Les bâtiments d'exploitation, vastes et en très bon état, sont situés presque au centre d'une étendue de trente-cinq hectares de terres contiguës. L'étendue totale est de quarante hectares et demi, comprenant : prés, bois, pâtures et terres labourables propres à toutes les cultures du pays : tabac, froment, maïs, vignes, truffes, etc.

S'adresser à M. Jean SABRIÉ, courtier en domaines, avenue de Molières, à Caussade (Tarn-et-Garonne).

A vendre

La belle propriété du CRUZEL

Près Montcuq (Lot).

Plantation de 300 pruniers, de vignes américaines, prés, bois, source abondante, granges, remises, étables en bon état, maison de métayer et maison de maître. Etendue : 27 hectares d'un seul tenant.

S'adresser aux bureaux du Journal.

FACILITÉS DE PAIEMENT

PROTECTEURS DE LA CHAUSSURE

Système BLAKEY, à 0 fr. 50 la carte
Breveté S. G. D. G.
Enclume de Famille
Système breveté S. G. D. G. Prix 2 fr.

Toute personne soucieuse de ses intérêts doit employer le *Protecteur de la Chaussure*, système BLAKEY.
Adopté par l'armée dans quatre corps d'armée.

Essayer le *Protecteur*, c'est l'adopter. — Recommandé d'une façon particulière aux institutions et aux pères de famille.

Machines à coudre de tous systèmes, Vélocipèdes, Timbres caoutchouc, Brillant oriental pour meubles et parquets. *Lessiveuses Soleil.*

Écharpes pour maires et adjoints

EN VENTE : chez M. J. LARRIVE, rue de la Liberté, 16, Cahors. Seul représentant et dépositaire.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

EXCURSIONS

En Touraine, aux Châteaux des bords de la Loire et aux Stations balnéaires de la ligne de Saint-Nazaires au Croisic et à Guérande.

1er Itinéraire

1re classe 86 fr. — 2e classe 63 fr. — Durée 30 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux, et retour à Tours — Loches, et retour à Tours — Langeais — Saumur — Angers — Nantes — Saint-Nazaire — Le Croisic — Guérande, et retour à Paris, *viâ* Blois ou Vendôme, ou par Angers, *viâ* Chartres, sans arrêt sur le réseau de l'Ouest.

2e Itinéraire

1re classe 54 fr. — 2e classe 41 fr. — Durée 15 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours Chenonceaux, et retour à Tours — Loches et retour à Tours — Langeais, et retour à Paris, *viâ* Blois ou Vendôme.

Ces billets sont délivrés toute l'année, à Paris, à la gare d'Orléans (quai d'Austerlitz) et aux Bureaux succursales de la Compagnie, et à toutes les gares et stations du réseau d'Orléans, pourvu que la demande en soit faite au moins trois jours à l'avance.

Pour plus amples renseignements, consulter le Livret-Guide de la Compagnie dont l'envoi gratuit est fait sur demande adressée à l'Administration centrale, 1, place Valhubert, Paris.

VOYAGE D'EXCURSION
AUX
Plages de la Bretagne

Du 1er Mai au 31 Octobre, il est délivré des Billets de voyage d'excursion aux *Plages de la Bretagne*, a prix réduits, et comportant le parcours ci-après :

Le Croisic, Guérande, Saint Nazaire, Savenay, Questembert, Ploërmel, Vannes, Auray, Pontivy, Quiberon, Lorient, Quimperlé, Rosporden, Concarneau, Quimper, Douarnenez, Pont-l'Abbé et Châteaulin.

Durée : 30 jours

Prix des billets (aller et retour) 1re classe : **45** francs. — 2e classe : **36** francs.

AVIS. — Ces billets comportent la faculté d'arrêt à tous les points du parcours, tant à l'aller qu'au retour. Le voyage peut être commencé à l'un quelconque des points du parcours.

La durée de validité peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes de dix jours, moyennant paiement, avant l'expiration de la durée primitive ou prolongée, d'un supplément de 10 0/0 du prix des billets

Il est délivré des Billets complémentaires du Voyage d'excursion aux Plages de Bretagne, réduite de 40 0/0, sous condition d'un parcours minimum de 50 kilomètres.

Ces Billets sont délivrés de toute station du réseau d'Orléans et séparément : le premier pour aller rejoindre le voyage d'excursion ; le second, s'il y a lieu, pour quitter le voyage d'excursion et permettant de se rendre à un point quelconque du réseau d'Orléans.

IMPRIMERIE L. LAYTOU

1, Rue des Capucins.

CAHORS (Lot)

A. COUESLANT, Successeur

Huit presses, dont une rotative, mues par la vapeur, Clicherie, Reliure, etc.

IMPRIMÉS ADMINISTRATIFS & COMMERCIAUX

Travaux en tous genres.

INSTALLATION SPÉCIALE POUR GRANDS TIRAGES

Livraisons très rapides. — Prix exceptionnellement modérés.

Librairie GIRMA, a Cahors

NOUVEAU LAROUSSE ILLUSTRÉ

Dictionnaire encyclopédique universel, EN SIX VOLUMES, révisé

Illustration. — Un millier de Gravures, Portraits, Cartes et des Tableaux synthétiques orneront la publication.

Mode de publication. — Le *Larousse illustré en 6 volumes* sera publié par fascicules à 0,50 c., paraissant chaque semaine à partir du 1er avril.

Souscription à forfait 150 francs.

Prix de faveur jusqu'au 31 mars. 140 francs.

Payables par 10 fr. par trimestre. L'ouvrage peut être fourni par volumes brochés ou reliés. Pour ces derniers, le prix de souscription sera augmenté de 30 francs.

PLUS DE CHEVAUX COURONNÉS !!!

GUERISON prompte et sans traces des chutes, écorchures, coupures, piqures, crevasses, cassures, gerçures, maladies de la peau, plaies de toutes nature. Réapparition exacte du poil par le *vrai Réparateur* TRICARD. Se trouve dans toutes les bonnes pharmacies. — Flacon de 1 fr. 50 et 2 fr. 50 avec l'indication. Se **défier** des **contrefaçons**. — **Exiger** le *vrai Réparateur* TRICARD, dit aussi réparateur J. B. A. T. connu depuis plus de 20 ans, toujours flacons carrés plats, étiquettes jaunes.

GUERISON
Certaine et Radicale
de toutes les
AFFECTIONS de la PEAU

Dartres, Eczéma, Acné Psoriasis, Herpès, Prurigo Pityriasis, Lupus, etc., etc.
MÊME DES
Plaies et Ulcères variqueux
dits incurables.

Ce Traitement qui a été essayé dans les **HOPITAUX** avec le plus grand succès et *présenté à l'Académie de Médecine* ne dérange pas du travail ; il est à la portée des petites bourses, et, dès le 2me jour, il produit une amélioration sensible.
M. LENORMAND, Méd. Spéc., ancien Aide-Major des Hôpitaux Mres, 9, rue de Turin, PARIS. *Consultations gratuites par Corresp.*

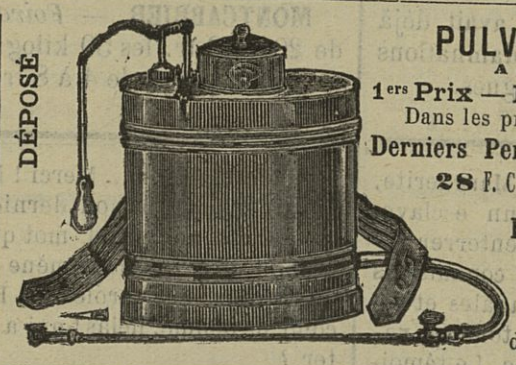

DÉPOSÉ

PULVÉRISATEUR-DEPEYRE
A pompe directe et air comprimé
1ers Prix — Hors Concours — Médailles d'Or
Dans les principaux Centres viticoles de France
Derniers Perfectionnements. Appareil garanti
28 F. CUIVRE JAUNE — **32** F. CUIVRE ROUGE

F. DEPEYRE, Inventeur-fabricant
Chevalier du Mérite Agricole
18, Boulevard Gambetta, à Cahors (Lot)
NOTA. — Vu le grand nombre de demandes prière de se faire inscrire au plus tôt.

ORFÈVRERIE CHRISTOFLE
COUVERTS CHRISTOFLE

Manufacture à Paris 56, Rue de Bondy

EXIGER LA MARQUE DE FABRIQUE et le Nom CHRISTOFLE en toutes lettres.

Envoi franco du Catalogue

Nos représentants à Cahors sont MM. Mandelli, père et fils, 26, Bd Gambetta

EXPOSITION CAHORS 1881

B. DOUCÈDE

Marchand Tailleur, à Cahors, rue de la Liberté

M. DOUCÈDE a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle, qu'il vient de recevoir toutes les marchandises Haute-Nouveauté, saison d'Été.

Il livrera, comme toujours, les commandes qu'on voudra bien lui faire, aux prix les plus modérés.

M. Doucède envoie des échantillons, ou se rend lui-même, sur demande.

Le propriétaire-gérant : A. COUESLANT.